

AR-Prefecture

005-210500930-20260731-D2026012-AR
Reçu le 03/08/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Névache
Vallée de la Clarée
& Vallée Étroite

DÉCISION DU MAIRE N°012/ 2026

Le Maire de Névache,
En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2026 ;
Vu l'article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet d'audit énergétique du bâtiment de la salle polyvalente ;
Considérant le programme ACTEE+ Chêne 3 – CEE PRO INNO 66 ;

DÉCIDE

De déterminer le plan de financement suivant et de procéder à la demande d'aide ACTEE+ Chêne 3 – CEE PRO INNO 66

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant	%
Audit énergétique bâtiment salle polyvalente	8 795€	Programme ACTEE+	3 900 €	44 %
		Autofinancement	4 895 €	56 %
Total	8 795 €	Total	8 795 €	100 %

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.
La présente décision sera affichée en mairie.

Fait à Névache, le 31 juillet 2026
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Acte publié ou notifié le :

04 AOUT 2026

